

EXTRAIT DE DELIBERATION
communauté de communes VAL DE GÂTINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_6_8

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 35

**Objet : Ressources
humaines - Création de
postes**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 19 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Juillet 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur SOUCHARD Claude

Pouvoirs :

Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Monsieur Pascal Olivier, Vice-Président en charge des ressources humaines expose.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Considérant les besoins en adjoint d'animation sur les accueils périscolaires des différents sites

Considérant le besoin pour l'entretien du pôle sportif de Mazières en Gâtine

Considérant que la charge financière de ces postes est déjà incluse dans la masse salariale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **à l'unanimité DECIDE** :

- D'accepter les créations de postes suivantes à compter du 1er septembre 2022 :

Nombre	Poste à créer	Durée hebdomadaire du poste
1	Adjoint technique	4,73 h
1	Adjoint d'animation	17 h 30
1	Adjoint d'animation	15 h 30
1	Adjoint d'animation	10 h 47
1	Adjoint d'animation	5 h 00

- De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 19/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

